



RÈGLEMENT INTÉRIEUR CONDITIONS D'ACCUEIL

CRÈCHE

À l'École Internationale Franco-Japonaise de Tokyo, nous préparons nos élèves à devenir des citoyens du monde éclairés, responsables et ouverts. Notre programme bilingue, fondé sur l'excellence, développe des compétences clés telles que la pensée critique, la collaboration, la créativité et l'empathie.

Un établissement implanté à Tokyo

Fondée en 2019 par des parents d'élèves pour répondre aux besoins des familles du Japon en complémentarité de l'offre existante, l'EIFJ, avec une capacité de 150 places, accueille aujourd'hui une communauté d'élèves diversifiée, de la crèche au collège. Ambitionnant l'homologation par le Ministère français de l'Éducation Nationale, notre établissement bénéficie d'un Certificat de conformité délivré par le Gouvernorat de Tokyo, ouvrant l'accès aux bourses scolaires. Candidate à l'accréditation du Programme Primaire du Baccalauréat International (IB PYP*), réseau mondial d'écoles, et à des partenariats avec le Lycée Français de Tokyo, d'autres institutions et entreprises, l'EIFJ renforce sa mission éducative en offrant des enseignements stimulants et des évaluations rigoureuses, alignés sur le programme français et les standards internationaux de l'IB*.

Un environnement éducatif stimulant et bienveillant

Appliquant, comme dans plusieurs autres écoles françaises internationales dans le monde, le Programme du Ministère français de l'Éducation Nationale et le Programme Primaire du Baccalauréat International* dans des classes à ratio enseignant-élèves encourageant, favorisant un suivi personnalisé et la qualité des apprentissages, nos enseignants qualifiés s'engagent à offrir des programmes enrichissants qui forment des apprenants actifs, curieux et créatifs, une continuité éducative, y compris pendant les vacances scolaires, pour garantir un cadre stable et structurant, et un environnement dynamique et bienveillant, propice à l'épanouissement personnel et académique de chaque élève :

- Crèche en français, anglais, et japonais
- Filière bilingue français-anglais +japonais en maternelle, élémentaire et collège
- Filière anglaise +japonais/français en maternelle, élémentaire et collège
- Activités périscolaires de 3 à 18 ans
- Cours de langues pour les adultes

À l'EIFJ, nous préparons nos élèves à relever les défis du monde de demain, en cultivant le respect, la créativité et l'esprit de collaboration.

*L'École Internationale Franco-Japonaise est un établissement candidat** au PP (Programme Primaire), dans le but d'obtenir l'autorisation de devenir une école IB (Baccalauréat International). Les écoles IB dans le monde partagent une philosophie commune - un engagement en faveur d'une éducation internationale de grande qualité et stimulante - que nous jugeons importante pour nos élèves.

**Seuls les établissements scolaires autorisés par l'Organisation de l'IB peuvent proposer l'un de ses quatre programmes scolaires : le Programme primaire (PP), le Programme d'éducation intermédiaire (PEI), le Programme du diplôme du Baccalauréat International, et le Programme à orientation professionnelle (POP) du Baccalauréat International. Le statut de candidat ne garantit pas que l'autorisation sera accordée. Pour de plus amples informations sur l'IB et ses programmes, veuillez consulter le site <http://www.ibo.org>.

Message de l'équipe de l'EIFJ Tokyo

Chères familles, chers élèves,

Bienvenue à tous pour cette nouvelle année scolaire ! C'est avec une immense joie et un grand enthousiasme que nous vous accueillons au sein de notre établissement. Nous espérons que vous êtes prêts à entamer cette nouvelle année avec énergie et détermination. Notre école se distingue par son engagement envers l'excellence académique, le bien-être des élèves et le développement de chaque individu. En tant qu'école internationale, nous sommes le symbole de la réussite, offrant à nos élèves une éducation qui les prépare à devenir des citoyens du monde responsables et accomplis.

Cette année encore, notre équipe enseignante, et l'ensemble du personnel sont dédiés à offrir une éducation de qualité, enrichie par des activités variées et des opportunités d'apprentissage uniques. Nous travaillons continuellement à améliorer nos méthodes pédagogiques et à intégrer les meilleures pratiques éducatives pour répondre aux besoins de tous nos élèves. Nous croyons fermement en la collaboration entre l'école et les familles. Votre soutien et votre engagement sont essentiels pour le succès de nos élèves. Nous vous encourageons à participer activement à la vie de l'école, à assister aux événements scolaires et à communiquer régulièrement avec les enseignants.

Merci de votre confiance et de votre soutien continu. Nous vous souhaitons une année scolaire productive, enrichissante et pleine de succès. Avec nos salutations les plus chaleureuses.

Conditions générales

La crèche de l'EIFJ Tokyo, comme toutes les crèches privées au Japon qui en font la demande, reçoit une autorisation d'exploiter délivrée puis renouvelée chaque année par les agents du Tokyo Metropolitan Government et la Mairie de Kita-ku après leurs visites régulières. Cette autorisation définit la capacité d'accueil (ratio élèves-enseignants, nombre d'élèves possible selon la surface disponible, règles relatives aux sanitaires), les conditions de sécurité (vérification des locaux puis autorisation d'exploiter délivrée par la caserne des pompiers de Takinogawa, présence de sorties de secours, caméras de surveillance), et la qualité du personnel (embauche de personnel titulaires de certificats de puériculteurs/trices, d'assistance et de prévention des incendies). La direction de l'École Internationale Franco-Japonaise s'engage à fournir un encadrement compétent en effectif suffisant, des conditions de sécurité et d'accueil de nos élèves correspondant aux directives japonaises, ce qui a permis à l'EIFJ Tokyo d'obtenir en un temps record le statut de « ninkagai » ouvrant droit pour certains enfants inscrits à un soutien financier.

- S'agissant d'une institution privée, les parents assurent la totalité de la pension de leur enfant. La direction met tout en œuvre pour répondre à des critères de qualité et assurer le bien-être des enfants qui lui sont confiés.
- L'Association des Parents d'Elèves de l'EIFJ Tokyo a le statut officiel d'Association Loi 1901, et est domiciliée à Paris, France, auprès de la Fédération des Associations de Parents d'Elèves des Établissements Français à l'Étranger (FAPEE). Tous les parents sont automatiquement inscrits à l'Association dès l'inscription de leur enfant à l'EIFJ.
- Les parents d'élèves, au moment de l'inscription définitive de leur enfant, doivent s'assurer que les conditions générales, spécifiques, services et règlements de la crèche sont connus, s'agissant des programmes pédagogiques, bourses scolaires, du bus scolaire, de la cafétéria, du périscolaire, et de tout autre service.
- La direction et l'équipe éducative garantissent la confidentialité des informations personnelles qui sont en leur possession.

Règlement intérieur

Organisation de la vie scolaire

La crèche est ouverte de 8 h 30 à 17 h. L'accueil a lieu à partir de 8 h 30 au rez-de-chaussée de l'immeuble, le programme commence à 9 h 00.

Tout départ anticipé doit être signifié au préalable.

Les personnes autorisées à récupérer les enfants sont les personnes qui ont l'autorité parentale, les personnes autorisées par les parents qui auront communiqué à l'EIFJ Tokyo leur identité, adresse et numéro de téléphone. L'équipe ne remettra l'enfant à cette personne que sur présentation d'une pièce d'identité.

Les enfants ne seront pas remis aux mineurs.

Sécurité

Des exercices d'évacuation incendie, tremblements de terre et intrusion sont organisés chaque mois, l'équipement est adapté et réglementaire, les rapports d'exercices sont soumis au contrôle du Gouvernorat de Tokyo.

Evacuation en cas de catastrophe majeure

Les parents seront informés par téléphone, et à défaut de pouvoir vous joindre, les élèves seront regroupés à l'école élémentaire Umenoki (北区立梅木小学校) située au 2-21-15 Nishigoka, Kita-ku, Tokyo 115-0056.

Le bus scolaire

Un service de ramassage scolaire est proposé à partir de la crèche. Les horaires doivent être scrupuleusement respectés. Le service est facturé au début de chaque trimestre en fonction de votre choix d'utilisation régulière du bus scolaire. En cas d'absence de votre enfant pour quelque raison que ce soit, aucun trajet ne sera remboursé et aucun trajet supplémentaire ne pourra non plus être pris en compte. Seuls les trajets annulés par l'école (absence du chauffeur, mauvaises conditions météorologiques etc.) seront déduits lors de la facture suivante. Le transport scolaire est susceptible d'être modifié/annulé avec préavis en fonction du nombre de passagers et de la capacité de l'école à assurer le service. <https://www.eifj.org/transport-scolaire>

La cafétéria

Au choix : repas chaud fourni pour tous les élèves de crèche, maternelle, élémentaire ou collège par un traiteur spécialisé en milieu scolaire (500 yens le menu hors taxe), ou repas préparé à la maison et réchauffé à la cafétéria. En cas de demi-pension, tous les repas sont facturés au début de chaque trimestre, en fonction de votre choix de commande de repas quotidien. En cas d'absence de votre enfant pour quelque raison que ce soit, aucun repas ne sera remboursé et aucun repas supplémentaire ne pourra non plus être ajouté. <https://www.eifj.org/cafeteria>

Les activités périscolaires

Des activités périscolaires sont proposées aux enfants à partir de la TPS. Les frais sont trimestriels (automne, hiver, printemps et été). Les inscriptions du trimestre précédent sont automatiquement renouvelées chaque trimestre, sauf si les parents souhaitent des changements. <https://www.eifj.org/activites-periscolaires>

Gestion des conflits

Sur le temps de crèche, les enfants sont placés sous la responsabilité de l'équipe encadrante. Les parents ne sont pas habilités à intervenir directement auprès des enfants dans l'enceinte de l'EIFJ Tokyo.

Nos tout-petits apprennent encore à partager et à jouer gentiment ensemble. Si un enfant traverse un moment difficile ou a un petit désaccord avec un autre enfant, nos éducateurs les aideront avec bienveillance à comprendre et à retrouver une façon agréable de jouer ensemble. Cependant, il arrive que des accidents se produisent où un enfant blesse involontairement un autre. Si cela se produit, notre équipe prendra soin de votre enfant. Tous les frais médicaux associés sont à la charge des familles concernées, et nous encourageons les parents à communiquer directement et en privé pour résoudre la situation. La crèche n'est pas responsable des blessures qu'un enfant causerait par son comportement à un autre enfant.

Si un enfant a constamment des difficultés à gérer son comportement d'une manière qui affecte les autres et peut présenter un danger pour lui-même ou pour les autres, ou en cas de problème grave, l'Organisme Gestionnaire ou l'Équipe Pédagogique est autorisé à décider si la crèche constitue un environnement adéquat à ce moment donné.

Les écoles internationales opèrent grâce à un engagement constructif et un respect mutuel de tous les membres de la communauté, y compris les parents, tuteurs et membres de la famille. Les comportements des parents,

tuteurs et membres de la famille jugés inappropriés ou perturbateurs pour le bon fonctionnement de l'environnement scolaire ne seront pas tolérés. Cela inclut, sans s'y limiter, l'exercice de pressions indues sur la direction de l'école, les élèves ou les membres du personnel ; le harcèlement, l'intimidation ou la discrimination ; le fait de ne pas divulguer d'informations importantes relatives à la santé d'un élève ou d'un membre de la famille qui pourraient avoir un impact sur le bien-être de l'élève ou l'environnement scolaire.

En cas d'un tel comportement inapproprié d'un parent, tuteur ou membre de la famille envers la communauté scolaire (direction, élèves, autres familles ou personnel), ou en cas de non-paiement des frais de scolarité, l'Administration de l'école se réserve le droit de résilier le contrat de scolarisation de l'élève. Avant la résiliation pour des préoccupations comportementales ou non-paiement, un avertissement écrit formel sera généralement envoyé aux parents ou tuteurs par courrier postal ou électronique. La résiliation prendra effet après un préavis de sept jours, se terminant à la fin de cette semaine.

Pendant toute la durée de la scolarisation et par la suite, les parents, tuteurs et membres de la famille s'engagent à ne pas faire de déclarations dénigrant à l'égard de l'EIFJ, de sa société mère, de ses employés, de sa direction, d'autres familles ou des élèves. Cela inclut de s'abstenir de commentaires publics ou de publications sur les réseaux sociaux discréditant et ternissant leur image ou leur réputation, et ce de quelque manière que ce soit.

Santé, propreté, et nutrition

Les maladies

Il est demandé aux parents de garder un enfant malade (fiévreux, contagieux, diarrhée, vomissement) à la maison (lire le Protocole Sanitaire).

Lors d'une maladie contagieuse, l'établissement doit être immédiat prévenu ; un certificat médical attestant de la non contagion sera exigé avant que l'enfant ne soit autorisé à se présenter à la crèche.

Toute prise de médicaments à domicile doit être signalée, ainsi que tout autre symptôme survenu dans les 24 à 48 h qui précèdent (fièvre, diarrhée...).

Merci de prévenir rapidement en cas d'absence de votre enfant.

En cas de maladie ou accident sur le temps scolaire, les parents seront prévenus.

Les médicaments

Les médicaments peuvent être administrés à l'EIFJ Tokyo sous ordonnance médicale et contre signature d'une autorisation de la famille.

En cas de maladie chronique, un PAI (Protocole d'accueil individualisé) est mis en place.

Les parasites

Lorsqu'un enfant est porteur de parasites (poux par exemple), il appartient aux parents d'apporter immédiatement les soins nécessaires et de prévenir l'EIFJ Tokyo, sous peine d'une possible éviction scolaire.

La nutrition

Il est possible d'amener de la nourriture ou une boisson de l'extérieur. Nous vous rappelons que les bonbons, friandises, chips ou goûters trop sucrés ou salés sont interdits dans l'établissement dans le cadre de la lutte contre l'obésité à l'école. Par ailleurs, vos enfants ne doivent pas partager leur goûter avec d'autres pour des raisons liées aux allergies éventuelles. Également, pour prévenir les risques d'étouffement, les gelées et autres produits munis de petits bouchons sont interdits. Veuillez par ailleurs couper les raisins, les pommes, les tomates et tout autre aliment pouvant présenter un risque d'étouffement avant de les apporter. Nous encourageons les familles à munir leurs enfants de fruits par exemple, de petits pains, etc. Nous comptons sur vous.

L'EIFJ reçoit des informations sur les allergies de votre enfant à partir des données fournies par les familles au moment de l'inscription. Veuillez noter que l'EIFJ ne peut être tenue responsable dans le cas improbable où un problème surviendrait sur la base d'informations autres que celles fournies lors de l'inscription.

Affiliation médicale de l'établissement, visites médicales et réclamations

Hasuhana Kids Family Clinic (23-3, Hasunumacho, Itabashi-ku, Tokyo, 174-0052) est l'établissement médical affilié à l'EIFJ Tokyo. En cas d'accident, contrôle médical, etc., cet établissement médical interviendra. Les élèves de l'établissement âgés de 1 à 6 ans bénéficient de deux visites médicales gratuites annuelles sur le campus. La compagnie d'assurance de l'EIFJ Tokyo est Tokyo Marine & Nichido Fire Insurance Co. Les réclamations et plaintes doivent être envoyées par courriel au Chef d'établissement (chef.headofschool@eifj.org), en copie au fondateur et directeur général (direction@eifj.org) et à l'Association des Parents d'élèves (association.parents@eifj.org).

Divers

Les jouets

Il est préférable de ne pas en apporter à l'EIFJ Tokyo. En cas de détérioration ou de perte, l'EIFJ Tokyo ne pourra pas être tenue pour responsable.

Les objets connectés sont interdits.

Espace de coworking

Profitez de l'espace de coworking de l'EIFJ : ce service a pour but d'offrir aux parents un espace très confortable pour travailler pendant que les enfants sont présents. Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h. Gratuit, seuls les parents d'élèves de l'EIFJ (tous programmes) sont admis. Il est nécessaire de s'inscrire (possible le jour-même) en remplissant un formulaire. Wifi gratuit. Boissons payantes, utilisation du photocopieur 20 yens (noir et blanc), 70 yens (couleur).

Conditions spécifiques

- Concernant l'entrée en crèche, une adaptation progressive est requise à travers une prise de contact entre la famille et l'EIFJ Tokyo en présence de l'enfant (visite et présentation des lieux, échanges d'informations sur le rythme et la personnalité de l'enfant etc.), avant de porter à ce dernier une attention particulière pour l'aider à s'adapter à son nouvel environnement.
- Chaque semaine, les enfants devront être munis par leurs parents de vêtements de rechange complets, d'un drap-couverture pour leur lit, de couches et lingettes, et d'un bavoir, et chaque jour, d'un biberon, d'un doudou éventuel, et de leur déjeuner et des collations (dans des boîtes de type « bento ») qui seront conservés au réfrigérateur de l'EIFJ Tokyo puis réchauffés au four à micro-ondes. Les chapeaux sont fournis par l'EIFJ Tokyo. Si un enfant doit être nourri au lait (maternel ou en poudre), merci de nous fournir les instructions. Pour la motricité fine, veuillez munir votre enfant de chaussons d'intérieur (les sandales ou chaussons ouverts avec attaches ne sont pas acceptées).
- Tous les objets doivent être marqués avec le nom de famille et le prénom de l'enfant en alphabet latin.
- Les parents doivent communiquer à la direction le nom de la ou des personnes autorisée(s) à venir chercher l'enfant à L'EIFJ Tokyo. Celle-ci devra être munie d'une pièce d'identité.
- Vidéos, photos : les photos ou vidéos totalement floutées des visages d'enfants inscrits peuvent être publiées sur le site internet de l'EIFJ Tokyo, ses réseaux sociaux ou supports médias sans l'accord préalable des parents. Seules les vidéos ou photos d'enfants inscrits à visage découverts nécessitent l'accord préalable des parents avant d'être publiées.
- Transport : les enfants pourraient être véhiculés par le personnel éducatif dans le respect des règles de sécurité, dans le cadre d'une sortie extraordinaire ou pour raison médicale urgente.

Inscriptions

- L'EIFJ Tokyo Internationale Franco-Japonaise accepte les enfants tout au long de l'année, sous réserve de places disponibles. En cas d'arrivée en cours de trimestre, les frais à régler seront calculés au prorata temporis.
- Pour inscrire votre enfant, merci de remplir et d'envoyer le formulaire d'inscription en ligne,

l'Administration y répondra.

- En principe, la place de l'enfant est réellement réservée lorsque tous les documents requis sont fournis : contrat annuel daté et signé, paiement des frais d'inscription et des frais de scolarité effectués.
- En fonction des places disponibles, L'EIFJ Tokyo peut proposer aux parents une modification du contrat annuel portant sur la fréquentation de l'enfant.
- En cas d'absence de l'élève pour toute raison, et/ou de fermeture exceptionnelle de l'établissement, les frais ne sont pas remboursables, et aucune activité de rattrapage n'est possible.
- En crèche, lorsque les parents désirent changer les journées de présence de leur enfant, la demande doit s'effectuer un mois à l'avance. L'acceptation de cette demande se fera dans la mesure des places disponibles. Les frais ne sont pas remboursables.
- Les demandes d'inscription, selon le parcours antérieur de l'enfant, peuvent être prioritaires ou sujettes à entretien et évaluation.
- En cas de cours manqué(s) par les élèves pour toute raison ou de fermeture exceptionnelle de l'établissement, des cours de rattrapage ne sont pas offerts et les frais de scolarité ne sont pas remboursés.

Fournitures 備品 Supplies

- Chaque semaine, les enfants devront être munis par leurs parents de vêtements de rechange complets, d'une crème solaire, d'un spray anti-moustique, d'un drap-couverture pour leur lit (70cm x 120cm), de couches et lingettes, ainsi que d'un bavoir pour le repas. De plus, chaque jour l'enfant devra être muni de son biberon ou de sa gourde avec bandoulière, d'un doudou éventuel, et de son déjeuner et ses snacks (dans des boîtes de type « bento ») qui seront conservés au réfrigérateur puis réchauffés au four à micro-ondes. **Merci de marquer le nom de votre enfant sur les fournitures et le linge.**
- 毎週、子供の全身交換用の衣服、日焼け止め、蚊のスプレー、シーツ(70cm x 120cm)、おむつやワイプ、食事用のよだれかけをお持ちください。さらに、毎日、ボトルまたはひょうたん、毛布、昼食とスナック（「弁当」ボックス内）をお持ちいただきて、お弁当は冷蔵庫に保管されてから電子レンジに再加熱されます。用品とリネンにお子さんの名前の記入をお願いします。
- Every week, children will need to be provided by their parents with full change of clothes, a mat cover-blanket for their bed (70cm x 120cm), diapers and wipes, and a bib, and every day the child will have to be provided with his own bottle with strap, a cuddly toy, and his or her lunch and snacks in "bento" boxes that are kept in the refrigerator and then warmed up in the microwave. **Thank you to write the name of your child on all supplies.**

Moyens de paiement

- **En espèces**
- **Par carte de crédit via Stripe (commission de 3,6%, visa/mastercard)**
- **Par Wise.com : Bénéficiaire : accounting@goldenmgroup.com**
- **Par virement bancaire :**

Japan Post Bank, Co., Ltd

Numéro d'agence : 018

Code d'agence : 10150

Adresse de la banque : 3-1, Otemachi 2-chome, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8793, Japan

Compte bancaire : futsu 92322851 (pour un virement local, enlever le "1" final)

Au nom de Golden M Group, LLC :

- en japonais : ゴールデン エム グループ (ド

- en anglais : Golden M Group (Do

Code Swift : JPPSJPJK

Les frais bancaires sont à la charge des familles. Une confirmation vous sera envoyée à la réception de ces frais. Veuillez contacter la direction en cas de problèmes.

Documents administratifs à transmettre en personne à l'Administration pour l'inscription, ou par courrier postal (les envois par courriel/courrier électronique ne sont pas acceptés, et les formulaires doivent être remplis par écrit)

- Certificat de scolarité de l'année en cours
- Photocopie du passeport de l'enfant et des parents
- Pour les résidents non japonais, photocopie de la carte de résident des parents et de l'élève
- Pour les ressortissants japonais, photocopies des cartes d'identité de l'enfant et des parents
- Photocopie du carnet de vaccination
- Certificat médical de moins de quatre mois
- Certificat médical relatif aux allergies éventuelles
- Un justificatif d'assurance de type National Health Insurance japonaise
- Autorisation de sortie signée
- Autorisation d'utilisation de l'image signée
- Information signée relative au traiteur de la cafétéria
- Une photo d'identité de votre enfant
- Fiche de renseignements signée
- Attestation de santé ci-dessous (au cours de l'année, à remplir et transmettre à l'Administration lorsque l'enfant est absent pour cause de maladie et revient guéri à l'école).

BOURSES SCOLAIRES "MUSHOUKA"

L'EIFJ (campus primaire de Nishigaoka) est une structure d'accueil de type " ninkagai ", ayant reçu un Certificat de conformité par le Gouvernorat de Tokyo, permettant depuis la nouvelle loi d'octobre 2019 aux familles françaises, japonaises, binationales ou internationales dont les enfants sont âgés de 3 à 6 ans de recevoir sous condition des bourses scolaires de 37,000 yens par mois. De plus, depuis janvier 2024, les familles peuvent recevoir des aides supplémentaires allant de 20,000 yens à 60,000 yens par mois, selon votre municipalité. Les familles dont les enfants sont âgés de 0 à 2 ans peuvent recevoir 67,000 yens par mois.

CONDITIONS :

- Les parents français, japonais, binationaux ou internationaux doivent travailler à temps plein ou temps partiel, au minimum 12 heures par semaine, ou être exempts de taxe d'habitation. Cela s'applique également aux parents qui étudient, aux mamans enceintes, ou à tous les parents dans une situation requérant la garde de leur enfant, etc.
- Une période de grâce de trois mois est offerte aux parents en situation de recherche d'emploi, période au cours de laquelle les bourses sont versées. Les parents étrangers doivent alors obtenir un permis de travail auprès du Bureau de l'Immigration.
- Les familles d'enfants âgés de 3 à 6 ans peuvent recevoir des bourses scolaires de 37,000 yens par mois. De plus, depuis janvier 2024, les familles peuvent recevoir des aides supplémentaires allant de 20 000 yens à 60 000 yens par mois, selon votre municipalité.
- Les programmes permettant de recevoir les bourses sont : la maternelle, l'élémentaire (niveau CP), la crèche/TPS, la garderie éducative quotidienne, les centres de vacances réguliers, la halte-garderie toute l'année. Certaines municipalités offrent également des bourses pour le transport scolaire et le déjeuner. Renseignez-vous directement auprès de votre mairie.
- Les programmes en général exclus sont : les activités périscolaires (langues, musique, art, sports, sciences, etc.), le transport scolaire et les voyages scolaires.

DÉMARCHES :

- 1- Pour recevoir une « attestation du besoin de garde d'enfants », faire une demande auprès de la municipalité de votre lieu de résidence au Japon. Rassembler les documents nécessaires, avant de les soumettre à votre municipalité. Ces documents seront examinés par votre municipalité, et vous recevrez un « Avis d'approbation de Mushoka » de la municipalité.
- 2- Une copie de cet avis favorable doit être transmise à l'EIFJ Tokyo en personne, par courriel (equipe@eifj.org) ou courrier (EIFJ Tokyo, 1-40-13 Nishigaoka, Kita-ku, Tokyo 115-0056).
- 3- A chaque paiement mensuel, trimestriel ou annuel de vos frais de scolarité, l'EIFJ Tokyo émettra et

- vous transmettra en mains propres (en plus du reçu propre à l'EIFJ à recevoir par courriel), un reçu selon le format de votre municipalité.
- 4- Vous devrez enfin soumettre à votre municipalité ces documents reçus de l'EIFJ, et éventuellement d'autres documents préparés par vos soins, en fonction des demandes spécifiques de votre municipalité. Vous serez alors remboursés.